

# Licence Professionnelle Mention Protection et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel Parcours Archives et Patrimoines Industriels, Culturels et Administratifs (APICA)

REFERENCE : 13PB359L

Apprentissage CFA du SUP (contrats privés)

## PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2023/2024

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>IUT Dijon-Auxerre</p> <p><b>Responsable pédagogique</b> Nabil BEN ABDALLAH Maître de Conférences nabil.ben-abdallah@u-bourgogne.fr</p>	<p><b>Chargée de gestion de formation</b> Laurence RIGAUD / Tél : 06 61 37 97 75</p> <p><b>Chargée d'ingénierie de formation</b> Fiona BOUROGA / Tél : 03.80.39.55.28</p> <p>Adresse de contact <b>formation.continue-iut.dijonauxerre@u-bourgogne.fr</b></p>

## OBJECTIFS

La Licence Professionnelle APICA (Archives et Patrimoines Industriels, Culturels et Administratifs) est un diplôme intermédiaire qui s'inscrit dans l'offre de formation de l'Université de Bourgogne, elle-même organisée selon le schéma Licence-Master-Doctorat (LMD).

Cette formation, qui s'appuie sur une pédagogie active, vise à apporter à l'étudiant non seulement les compétences techniques et l'autonomie nécessaire mais aussi le préparer à la formation tout au long de la vie.

Dans toute organisation, la production de documents génère des archives de nature diverse sur des supports variés dont la conservation et la communication prévues par la législation sont du ressort des organismes producteurs.

Cette responsabilité impose des savoirs spécifiques notamment la maîtrise des concepts, principes et techniques archivistiques ; la pratique des différentes formes de médiation numérique ; la connaissance de l'environnement juridique de la gestion des archives.

La connaissance des usages et des usagers des archives, la maîtrise des dispositifs et des outils numériques sont aujourd'hui des compétences indispensables à l'exercice du métier d'archiviste.

Ces savoir-faire complétés par une formation à la conduite de projets permettent à l'archiviste de jouer un rôle majeur dans le processus informationnel des organisations.

## PUBLIC

Public âgé de maximum 30 ans (29 ans révolus).

L'âge maximum peut être porté à 35 ans (34 ans révolus) dans les cas suivants :



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

- apprenti qui souhaite signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ;
- précédent contrat de l'apprenti rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ;
- précédent contrat de l'apprenti rompu pour inaptitude physique et temporaire.

Il n'y a pas d'âge limite dans les cas suivants :

- travailleur reconnu handicapé ;
- création ou repris d'une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme ;
- personne inscrite en tant que sportif de haut niveau.

## PRE-REQUIS

La licence professionnelle APICA est accessible (sur sélection) dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue et de la formation par alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage).

### ?Formation initiale

La formation s'adresse aux étudiants issus des diplômes de formations initiales BAC+2 tels que :

- L2 (Histoire, Droit, Economie, Gestion, AES, ...)
- DUT (Carrières Juridiques, Carrières Sociales, Gestion Administrative et Commerciale, Métiers du Multimédia et de l'Internet, Gestion des Entreprises et des Administrations, Gestion Logistique et Transport, Information Communication toutes options-, ...)
- BTS tertiaire (Assistant de Direction, Assistant Manager, Assurance, Professions immobilières, Assistant de gestion PME-PMI, Communication des Entreprises...)
- Titres étrangers de niveau comparable

### ?Formation continue

Sont concernés par ce dispositif de formation (sans aucune condition d'âge) :

- Les demandeurs d'emploi,
- Les salariés en congé individuel de formation, -Les salariés sur plan de formation,
- Les titulaires d'un diplôme de niveau bac+2, tels que ceux cités au-dessus ou équivalent, ou bénéficiant d'une validation de leurs acquis professionnels et disposant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans.

### ?Formation par alternance

La licence APICA est proposée par alternance sous deux modalités : -Par contrat de professionnalisation

-Par contrat d'apprentissage

## FORMATEURS

L'encadrement est assuré par un responsable pédagogique. La formation est dispensée par des enseignants-chercheurs de l'IUT Dijon-Auxerre de l'Université de Bourgogne.

Des intervenants professionnels font également partie de l'équipe pédagogique.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de la formation : 440H

Lieu de la formation : IUT Dijon

## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement, ou « UE ». Les enseignements peuvent se faire sous la forme de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques selon les matières.

## MOYENS TECHNIQUES

Les enseignements se déroulent dans des salles de cours, salles informatiques.

Accès Wifi et bibliothèques Universitaires

## PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT



**SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne**

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

Les procédures de sélection sont de nature pédagogique (commission pédagogique) ; celles de recrutement sont propres aux employeurs.

Les admissions sont effectives à la condition de la signature, avec une entreprise, d'un contrat d'apprentissage et dans la limite de la capacité d'accueil de la licence professionnelle.

Dates limites de dépôt des candidatures à l'IUT : mai  
Sélection pédagogique (examen des candidatures par la commission pédagogique) : juin

## MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

La licence professionnelle est décernée aux stagiaires ayant obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Par ailleurs les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université.

## COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Compétences acquises :

- Mise en œuvre d'une politique de records management
- Application des normes, standards et techniques de conservation des documents numériques
- Mise en place d'une application de gestion d'archives
- Utilisation des outils de communication web
- Élaboration des procédures de travail liées aux relations avec les services producteurs d'archives conseil, sensibilisation, formation, élaboration des procédures de versement
- Élaboration des procédures de traitement archivistique : tri, destructions, classement, description archivistique, réalisation d'inventaires d'archives
- Élaboration des procédures liées à la gestion matérielle de documents : organisation des flux, maîtrise des espaces de conservation, conservation préventive et palliative
- Élaboration d'une politique de médiation culturelle
- Participation à la mise en place et au développement des projets d'archivage - Encadrement du personnel et gestion des moyens

Métiers actuels et métiers futurs visés en regard, en particulier de la nomenclature INSEE :

- Archiviste
- Archiviste - documentaliste
- agent archiviste
- expert archiviste
- manager archiviste
- archiviste d'entreprises industrielles et tertiaires, de collectivités territoriales, de structures culturelles et sociales (associatives, publiques ou privées)
- documentaliste spécialisé (professions libérales et entreprises).

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<https://iutdijon.u-bourgogne.fr/www/formations/lps/lp-apica.html>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>

Plus d'infos sur <http://sefca.u-bourgogne.fr>



**SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne**

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : [formation.continue@u-bourgogne.fr](mailto:formation.continue@u-bourgogne.fr)